



VILLE DE TIGNIEU-JAMEYZIEU

Affaire suivie par B TSCHUDI Directeur de projets

Monsieur le préfet,

Lors de la séance du 11 avril dernier, le conseil municipal de Tignieu-Jamezyieu a délibéré en vue d'arrêter le projet de règlement local de publicité.

A ce stade, et conformément à l'article L.581-14-1 du Code de l'environnement, la procédure prévoit la consultation pour avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

A cette fin, j'ai l'honneur de vous adresser un dossier qui comprend :

- 1/ la délibération arrêtant le projet de règlement local de publicité ;
- 2/ le texte du règlement local de publicité accompagné des cartes de zonage ;
- 3/ le rapport de présentation ;
- 4/- l'arrêté et le plan fixant les limites d'agglomération.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le préfet, l'expression de ma haute considération.

Le Maire

